

A & CO BATI RENOV

Société par actions simplifiée au capital de 4 000 euros

Siège social : 28 7ème Avenue - 60260 LAMORLAYE

881 934 004 RCS COMPIEGNE

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS DU 11 AVRIL 2024

(Rectificatives des résolutions relatives au transfert de siège social du procès-verbal d'assemblée générale mixte en date du 8 janvier 2024)

L'an deux mille vingt-quatre,

Le onze avril,

A 10 heures,

Les soussignés :

- **Monsieur Alexis ASATOR,**
Demeurant 539 Avenue de la Mer – 83230 BORMES-LES-MIMOSAS,
Titulaire de 1 334 actions en pleine propriété,
- **Monsieur Istepan ASATOR,**
Demeurant Villa Marion A/1^{er} Chemin du Jacquon – 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR,
Titulaire de 1 333 actions en pleine propriété,
- **Monsieur Robert ASATOR,**
Demeurant 22 Place Georges Pompidou – 92300 LEVALLOIS-PERRET,
Titulaire de 1 333 actions en pleine propriété,

Détenant ensemble 4 000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée **A & CO BATI RENOV** désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société **A & CO BATI RENOV** et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 22 « Forme des décisions collectives » des statuts.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le bail commercial en date du 1^{er} septembre 2022,
- le rapport de gestion du Président en date du 22 décembre 2023,
- le procès-verbal d'Assemblée Générale Mixte en date du 8 janvier 2024,
- la copie de la demande de complément d'information de l'INSEE en date du 28 mars 2023,

Il est préalablement rappelé qu'en date à LAMORLAYE du 1^{er} septembre 2022, la Société A&CO BATI RENOV a conclu avec la société SCI LES AS DE CŒUR (RCS COMPIÈGNE 801 480 922) un bail professionnel d'une durée de 6 années portant sur les locaux situés « 30, Rue de la Seigneurie – 60260 LAMORLAYE, RDC ».

Par conséquent, les Associés se sont réunis en Assemblée Générale Mixte en date du 8 janvier 2024 afin d'acter le transfert de siège à cette adresse et réaliser auprès du Guichet Unique les formalités correspondantes.

Cependant, par demande de régularisation, l'INSEE a demandé un complément d'information dans ces termes : « *votre déclaration n'a pas pu être acceptée. L'adresse que vous avez renseignée n'a pas pu être confirmée au cadastre ou à la Base d'adresses nationale. Seule l'adresse route de la seigneurie existe. Veuillez renvoyer une déclaration avec une adresse certifiée ou en indiquant en commentaire de votre déclaration des éléments permettant d'acceptant l'adresse renseignée* ».

Les Associés se sont ainsi réunis pour rectifier l'adresse du lieu du transfert de siège au 30, Route de la Seigneurie à LAMORLAYE et non au 30, Rue de la Seigneurie à LAMORLAYE.

Ainsi, les Associés ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Rectification d'une erreur substantielle liée au transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Rectification d'une erreur substantielle liée au transfert du siège social de la Société

La collectivité des Associés, décide à l'unanimité de corriger l'adresse du transfert de siège et ainsi de transférer le siège social du 28, 7ème Avenue - 60260 LAMORLAYE au 30, Route de la Seigneurie – 60260 LAMORLAYE, et ce à compter de ce jour.

DEUXIÈME DÉCISION

Modification corrélative des statuts

La collectivité des Associés, en conséquence de la décision précédente, décide à l'unanimité de régulariser la modification de l'article 4 « SIÈGE SOCIAL » des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 30 Route de la Seigneurie – 60260 LAMORLAYE (Oise) ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

La collectivité des Associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à LAMORLAYE

Le 11 avril 2024

Monsieur Istepan ASATOR
Président
Associé

Signé électroniquement le 11/04/2024 par
Istepan ASATOR

 Signed with
universign



Monsieur Robert ASATOR
Directeur Général
Associé

Signé électroniquement le 30/04/2024 par
ROBERT ASATOR

 Signed with
universign



Monsieur Alexis ASATOR
Associé

Signé électroniquement le 27/04/2024 par
Alexis ASATOR

 Signed with
universign

